

LA MASCARADE

ABONNEMENTS

LYON
Un an . . . 8 fr.
Six mois . . . 4 fr.



JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS
Un an . . . 10 fr.
Six mois . . . 5 fr.

ÉTRANGER

Un an . . . 12 fr.

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

S'adresser à l'imprimerie Coste-Labaume, c. Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

BONIMENT

Lorsqu'en 1845, monsieur Thiers soutenait que les chemins de fer n'iraient jamais plus loin qu'à St-Germain-lès-Paris, si on lui eût annoncé à ce moment que vingt-cinq ans plus tard, il serait président de la République Française, monsieur Thiers n'aurait pas manqué de se livrer à une hilarité bruyante : et de fait il aurait eu de quoi rire.

Par ces temps de tristesse, la nomination de M. Thiers à la présidence du pouvoir exécutif est une de ces choses réjouissantes qui prouvent que malgré les Prussiens, le caractère Français n'a pas perdu complètement sa gaieté native.

Quand on écrira l'histoire de notre misérable et dégradante époque, on pourra dire ceci :

« En ce temps là, les Français voyant leur pays ruiné, envahi et ravagé, jugèrent qu'il fallait s'amuser un peu et ils nommèrent pour chef du pouvoir exécutif, un petit homme de soixante seize ans, qui s'était acquis jadis une réputation méritée sous le nom de « Mirabeau-mouche. »

Certes, nous ne sommes pas en politique d'un exclusivisme enragé, et nous pensons l'avoir prouvé suffisamment depuis quelques mois.

Nous ne considérons pas la République comme un parti, comme une coterie, nous estimons au contraire qu'elle est le parti de tous le monde, qu'elle ne doit repousser aucune adhésion sincère, quand même elle serait du lendemain et qu'elle doit dire comme le démocrate Jésus : « Laissez venir à moi les monarchistes. »

Mais ces concessions faites à une tolérance dont on ne saurait contester l'ampleur, nous nous permettons de poser

cette question à tous les gens de raison : Est-ce se montrer trop exigeant que de demander un républicain pour président de la République ?

Or, nous croyons ne pas émettre une proposition insensée, en disant que monsieur Thiers est très peu républicain, qu'il ne l'est même pas du tout, et ce n'est pas à son âge que l'on change d'avis.

D'où il suit que notre organisation gouvernementale est à peu près aussi cocasse que si l'on nommait Gambetta roi de France, sous le nom de Léon Ier.

Enfin la sottise est faite; nous n'insistons pas davantage, car le moment n'est pas venu de politiquer, et nous rendrons cette justice à monsieur Thiers qu'il a sagement compris la situation dans ce sens, en déclarant qu'il fallait avant tout s'occuper des Prussiens, et que l'heure était mal choisie d'édifier une constitution pour un peuple dont l'existence est encore un problème.

La solution de ce problème nous paraît aujourd'hui plus incertaine que jamais, et les télégrammes qui nous arrivent de Londres, de Versailles et de Berlin, sont peu faits pour jeter quelque lumière sur cette situation qui a tant besoin d'être illuminée.

C'est un fouillis de contradictions où il est malaisé de se reconnaître, et la confusion des langues à la tour de Babel n'était qu'un jeu d'enfant auprès du casse-tête Chinois des dépêches Prussiennes.

Annexion du Luxembourg à la Belgique et neutralisation de l'Alsace disent les uns.

Quatre milliards d'indemnité. Annexion pure et simple de l'Alsace et de la Lorraine à l'Allemagne disent les autres.

Quatre milliards d'indemnité. Et de plus, ajoute une troisième dépêche, la neutralisation de la Savoie et de Nice.

Quelques personnes ont paru s'étonner de cette nouvelle exigence : c'est un tort. Nous devrions avoir acquis assez de philosophie depuis quelques mois pour ne plus nous étonner de rien.

Une fois admis ce système, qui consiste à s'annexer une province avec autant de sans gêne qu'on fait une chaîne ou un mouchoir, sans se préoccuper des volontés et des intentions du vulgum pecus parqué dans ladite province, il n'y a aucune raison pour ne pas s'en annexer trois, selon qu'on le désire et qu'on a suffisamment d'armes à feu pour faire respecter sa fantaisie.

Si M. de Bismark ne demande pas l'annexion de la Flandre, de la Champagne, du Jura et de la Bretagne, ce n'est pas par modération, — il n'en a pas envie, voilà tout.

Il lui plaît au contraire d'isoler la France comme une nation malsaine dont le contact peut communiquer la peste, la petite vérole ou la République; il établit autour de nous un cordon sanitaire en exigeant la neutralisation de toutes nos provinces frontières : c'est tout simple, puisque le général de Moltke est un bon général, et que les canons Krupp sont d'excellents canons.

Où trouveriez-vous de meilleurs arguments ?

La Prusse agit avec nous comme un détrousseur de grande route avec un voyageur attardé. Deux coups de pistolet, un coup de couteau si c'est nécessaire, voilà le malheureux couché sanglant dans le fossé.

La bourse d'abord, bon. Maintenant la montre, et la chaîne, bien entendu.

Après le paletot, puis le gilet. Tiens, pourquoi pas le chapeau, pendant que j'y suis ? Et le pantalon, et les bottes...

Laisserai-je la chemise ? elle ne vaut pas grand chose et puis elle m'embarras-

seait... Bah, laissons la chemise, je passerai pour un vainqueur généreux.

— De quoi vous plaignez-vous, nous dira Bismark, je pouvais tout vous prendre et je vous laisse la chemise.

Pourrions-nous espérer que nos négociateurs auront assez le sens de la dignité nationale et de l'honneur du pays pour refuser l'accéder à ces conditions dégradantes.

— « Non, non, prenez tout, doivent ils répondre à ce lugubre farceur, prenez tout si vous vous croyez assez fort pour cela; mais nous ne donnons rien, rien de ce que nous n'avons pas le droit de donner, pas une motte de terre de ce pays sur lequel repose le pied d'un homme qui veut rester Français et qui refuse de devenir Prussien. »

« Vous êtes à Force, nous le Droit; vous êtes la Brutalité, nous la Justice; vous êtes le voleur, nous les volés; restons chacun dans notre rôle. »

« Nos armes sont brisées, nos soldats morts, blessés ou désorganisés, qu'importe ? nous ne nous rendons pas. »

« La lutte est devenue pour nous impossible, nous cesserons de combattre pour éviter des égorgements et des massacres inutiles, mais nous ne cesserons pas de résister, et notre protestation passive sera aussi redoutable pour vous que des batailles. »

Voilà, nous le répéterons à satiété, le seul parti qui convienne à notre dignité au milieu de nos désastres.

Qu'en résultera-t-il ? L'occupation d'une partie de la France, de toute la France par les Prussiens ?

Nous avons besoin peut-être de cette dernière humiliation, de cette dernière honte moins humiliante et moins honteuse mille fois que notre abaissement consenti, devant le casque de Bismark, que la courbure volontaire de notre échine devant le sabre de M. de Moltke.

FEUILLETON DE LA MASCARADE

CARNAVAL!

Carnaval est mort, dites-vous ? Carnaval a été enterré mardi dernier, sans tambours ni trompettes, sans cris, sans chansons, sans flonflons, sans chicards, sans flambarbs et sans Clodoches...

Carnaval mort, — allons donc ! Jamais il ne fut plus brillant et plus réjouissant qu'en l'année de grâce 1871.

Regardez passer les masques.

La cohue se presse, se heurte, se bouscule dans une agitation indescriptible. La rue en est remplie et les trottoirs débordent. C'est la première bande qui passe.

Mordieu, les beaux messieurs ! Galonnés, dorés, brodés, guillochés sur tous les collets et sur toutes les coutures. Et quel entrain, quelle joie, quelle satisfaction, quelle graisse ! Comme tous ces ventres sont pleins, comme tous ces goussets sont remplis !

Défiliez, défiliez, qu'on vous voie comme il faut et qu'on vous dévisage.

Bon, voilà les officiels, bien nourris ma foi, l'air satisfait, la mine béate, le sourire prêt à tout : on leur presse le ventre et ils disent *ous*, on leur appuie dans le dos ils crient : *Vive l'empereur !* on leur flanque un coup de pied et ils répondent *très bien*. L'imitation est parfaite.

Allons, arrivez vieux bonshommes : Ah, ah ! la marche est lente, les jambes sont molles, les rhumatismes vous tourmentent et les sciatiques vous tyrannisent... Que de crânes chauves, miséricorde !

— Qui vive ?
— Sénateurs.
— Passez.

Zim laï là, zim laï là, Les beaux militaires !

Le claque sur l'oreille, le point sur la hanche, la moustache terrible, — et du galop !

Les rudes guerriers que cela fait... Qu'on ne s'y frotte pas ou sinon !

Place, place ! Place à l'illustre Don Quichotte de la Manche ! Un bel homme certes et moins maigre que l'autre, mais sa Rossinante ne vaut guère mieux : de plus elle a des lunettes ; ne drôle de tête pour un cheval ; on dirait du ministre Emile Olivier marchant à quatre pattes.

Don Quichotte. — Et nous ne laisserons jamais, messieurs, reconstituer l'empire de Charles-Quint !

Écoutez ces clameurs immenses : Quel bruit,

quelle houle, quel entrainement, quelle ardeur !

Et tous ces ventres pacifiques roulent des yeux furibonds et leur figure bonasse s'allume d'une flamme guerrière ; et tous ces invalides redressant leur torse déjeté, se cambrent sur leurs jarrets ankylosés, et de toutes ces bouches habituées au *très bien* de la majorité, de toutes ces gencives déchaussées, clients de l'innoffensive pâte de guimauve, de tous ces gorgiers septuagénaires où passe en sifflant le catarrhe chronique, on entend sortir des cris belliqueux, des exclamations chargées de poudre :

La guerre, la guerre ! A Berlin, à Berlin ! Et sur les pas de cette bande de masques se précipite la foule stupide, ignorante et hurlante, mêlant ses criaileries à celles de ces moutons devenus enragés.

A Berlin, à Berlin !

— Nous sommes prêts pour la guerre maréchal ?

— Prêts ! Il ne manque pas un poil à la moustache de nos cinq cent mille soldats.

A Berlin, à Berlin !

— Vous allez à Berlin mon général ?

— Parfaitement, l'ami !

— Savez-vous par où on passe ?

— Par où on passe, à quoi bon, nous l'apprenons en route.

A Berlin, à Berlin !

— Il paraît censément, sergent Dumamet que nous partons pour Berlin.

— Evidemment Pitou, puisque le colonel il l'a dit l'autre jour à la servue.

— Comment se fait-il, sergent, que pour cette étape qui durera au moins six semaines, je n'aie que pour trois jours de vivres dans mon sac.

— Laisse donc innocent ! Tu ne sais donc pas qu'il y a un fourgon de homards frais dans les équipages de sa Majesté !

A Berlin, à Berlin !

En avant les joyeux masques, et à Berlin !

Courons, courons dans la rue voisine, en voici d'autres qui passent.

— Mais non, ce sont les mêmes.

— Les mêmes ? taisez-vous donc, ils ne crient pas ceux là !

Ils ne crient pas c'est vrai, mais regardez les bien. Ne reconnaissez vous pas nos guerriers, nos pourfendeurs, nos matamores de tout à l'heure ; ils défilent, ils courent, ils s'enfuient la tête basse, la mine déconfite et le dos tourné ; leur ardeur s'est changée en crainte, et leur témérité en tremblement.

— La paix, la paix ! murmurent-ils en claquant des dents, la paix tout de suite, la paix à tous prix.

Où est-il le Don-Quichotte de tout à l'heure, où est-elle la Rossinante, où sont-ils ces beaux militaires ?

Tout cela a disparu, tout cela fuit, tout cela file, tout cela se débände...

Et la foule de les poursuivre de ses malédictions et de ses huées.

— Déjà revenu de Berlin général ?

Ce ne sera pas un mal que certaines de nos populations égoïstes, éloignées de l'invasion, connaissent par expérience ce que c'est que les Prussiens, et sentent réveiller leur patriotisme engourdi sous la férule des caporaux Tudesques.

Alors peut être comprendront-elles pourquoi Strasbourg et Metz refusent de devenir Prussiennes, pourquoi il nous est interdit sous peine de déshonneur, d'apposer notre signature au bas d'un traité contenant cette clause :

« La France sera bornée à l'Est par la Lorraine et l'Alsace. »

Jacques BARBIER.

P. S. Nouvelle dépêche ce matin. La paix serait conclue et presque signée avec des conditions territoriales très-avantageuses pour la France.

Diable! M. de Bismark nous céderait-il les frontières du Rhin? Attendez.

J. B.

La commission d'enquête.

Compte-rendu d'une séance.

Nos lecteurs n'ignorent pas qu'une commission d'enquête, dont l'unique défaut est d'avoir été instituée cinq mois trop tard, vient enfin d'entrer en fonctions pour examiner les vêtements, équipements, chaussures, coiffures, etc., fournis à nos mobiles et à nos légionnaires.

Nous nous faisons un devoir de publier un compte-rendu d'une des séances de ladite commission, pour la plus grande édification du public.

Le président. — Qu'on introduise les prévenus. Plusieurs garçons apportent sur le banc des accusés, les diverses fournitures contre lesquelles ont été déposées les inénumérables plaintes que vous savez.

Le président. — Premier accusé, votre nom? L'accusé. — Je me nomme Paire de souliers.

Le président. — Bien, votre âge? L'accusé. — Quatre mois.

Le président. — Où êtes-vous née? L'accusé. — Dans les ateliers de M. X...

Le président. — En quoi êtes-vous? L'accusé. — Il me serait difficile de vous l'expliquer exactement.

Le président. — Eh quoi! vous ne savez pas une chose aussi élémentaire? L'accusé. — Excusez mon ignorance, — je suis si jeune!

Le président. — Cependant vous devez bien connaître la matière avec laquelle on vous a fabriqués.

L'accusé. — D'ordinaire, nous autres chaussures, on nous fabrique avec du cuir, mais je n'oserais garantir pour moi...

Le président. — Nous allons entendre un témoin. Faites approcher un légionnaire. — Vous connaissez l'accusé?

Le légionnaire. — Parfaitement, je l'ai portée pendant vingt-quatre heures.

Le président. — Pendant vingt-quatre heures seulement?

Le légionnaire. — Mon Dieu oui, puisqu'au bout de ce temps là, elle s'est brusquement séparée de moi.

L'accusé. — Ce n'est pas moi, c'est ma semelle.

Le légionnaire. — Possible, toujours est-il que j'ai dû vous quitter, à peine de marcher pieds nus.

Le président. — Revenons à ma question. En quoi pensez-vous que puisse être fabriquée l'accusée.

Le légionnaire. — Je commence par dire que ce n'est pas en cuir.

Une voix. — Je proteste, il y en a.

Le président. — Taisez-vous, nous vous en-drons tout à l'heure. — Témoin, continuez votre déposition.

Le légionnaire. — Je répète que la paire de souliers ici présente, n'est pas fabriquée en cuir.

L'accusée. — Il me semblait bien.

Le légionnaire. — Elle peut contenir du carton, du feutre ou du papier mâché, mais à coup sûr...

La voix. — Je demande la parole.

Le président. — Voyons qu'avez-vous à dire. — Je suis le père de l'accusée (Mouvement d'attention). Oui c'est moi qui l'ai créée, fabriquée, mise au monde, et je ne saurais écouter froidement les calomnies dont on l'accable.

Le président. — Bien, parlez.

M. X... — J'ai entendu dire il n'y a qu'un instant que l'accusée n'était pas en cuir.

Le légionnaire. — Oui et je le dis encore.

M. X... — Eh bien moi je vous déclare qu'il est entré du cuir dans sa composition.

Le légionnaire. — Où ça?

Le fournisseur. — Dans l'empeigne! (hilarité).

Le président. — L'empeigne, bon, mais la semelle?

Le fournisseur. — La semelle ne signifie rien, puisque c'est dessous, — ça ne se voit pas.

Le président. — Il me semble au contraire...

Le fournisseur. — Mais non, mon président, il ne doit rien vous sembler, suivez bien mon raisonnement : Fournir des chaussures entièrement en cuir, c'est le b. a. b. du métier, le plus vulgaire cordonnier de village saurait le faire, il n'y a aucun mérite...

Le président. — Sauf un mérite d'honnêteté pourtant.

Le fournisseur. — Ah! si vous allez mêler l'honnêteté dans l'affaire, nous ne pourrions plus nous entendre.

Le président. — Je sais bien, mais continuez.

Le fournisseur. — Je disais que fabriquer des chaussures en cuir était tellement simple, tellement naïf, tellement niais, qu'un homme vraiment intelligent ne saurait y descendre. Le difficile c'est de fabriquer des chaussures qui ne sont pas en cuir et qui en aient l'apparence.

L'accusée est un peu détériorée, mais regardez ce type. Est-il possible d'y découvrir un défaut, une dissemblance avec du cuir véritable?... Pourtant la semelle est en carton.

Le président. — Ainsi vous avouez?

Le fournisseur. — Comment, j'avoue? mais sans doute, il n'y a pas de mal à ça. Et je crois au contraire avoir fait faire un grand pas à l'industrie par mon ingénieuse combinaison. Vendez du carton pour du cuir, c'est là la liberté du commerce, tant pis pour les nigauds. Du reste si le témoin n'avait pas usé de brutalité vis-à-vis de l'accusée, elle aurait fait un plus long usage.

Le légionnaire. — Comment, de brutalité?

Le fournisseur. — Sans doute, vous avez marché avec! (rire général.)

Le président. — Cet argument me paraît au moins spécieux. — Pour nous résumer, combien vous a-t-on payé ces souliers?

Le fournisseur. — Les marchés sont là, onze francs la paire.

Le président. — Et ils vous reviennent?...

Le fournisseur. — A cinquante sous...

Le président. — Le bénéfice est... honnête.

Le légionnaire. — Malhonnête, vous voulez dire...

Le fournisseur. — Pardon, pardon, mais ce n'est pas tout pour moi, et il y a une question de...

Le président. — Bien, nous examinerons cela à huis-clos.

Amenez un autre accusé.

L'huissier. — Voici une tunique.

La tunique. — Doucement, saperlotte, vous allez me déchirer.

L'huissier. — Bah, je vous ai à peine touchée.

La tunique. — Il n'en faut pas davantage.

Le président. — Vous êtes d'une complexion délicate, à ce que je vois.

La tunique. — Tellement délicate, M. le Président, que je supporte à peine qu'on m'effleure.

Le président. — Comment avez-vous pu alors supporter la campagne?

La tunique. — Je ne l'ai pas supportée, mon Président, je suis constamment demeurée au dépôt, comme type. On me pliait dans du papier mou et on me sauvagardait du contact de tout corps dur, sans quoi... J'ai failli l'autre jour m'accrocher à une épingle, et je me demande encore comment j'ai pu résister.

Le président. — Mais alors, les tuniques qui ont été remises aux mobilisés...

La tunique. — Morts pour la patrie, mon Président, dès la première rencontre avec le coude des soldats.

Le président. — Pourriez-vous me dire avec quoi l'on vous fabrique?

La tunique. — C'est toute une histoire : mais voilà en deux mots mon analyse chimique : un demi-centième de laine, quatre-vingt dix-neuf et demi pour cent de déchets et de bourre de drap, le foulage et l'apprêt font le reste.

Le président. — A la bonne heure, au moins vous êtes sincère.

Le fournisseur est-il là?

Le fournisseur. — Présent.

Le président. — Avez-vous quelques observations à faire sur les déclarations que vous venez d'entendre?

Le fournisseur. — Une seule, mon président.

Le président. — Dites.

Le fournisseur. — L'honorable tunique que voilà, prétend que dans sa composition, il n'entre qu'un demi-centième de laine, c'est une erreur profonde.

Le président. — Bah!

Le fournisseur. — Moi je soutiens qu'il n'en entre pas du tout.

Le président. — C'est encore plus complet.

Le fournisseur. — Seulement je vous ferai remarquer une chose, c'est que nos tuniques n'ont jamais été faites pour être portées.

Le président. — Et pourquoi, alors?

Le fournisseur. — Pour être reçues et acceptées par les comités ou commissions d'habillement, voilà tout. — Après, ça ne vous regarde plus.

Le président. — On vous payait ces tuniques?

Le fournisseur. — Trente-huit francs.

Le président. — Elles vous coûtaient à vous?

Le fournisseur. — Sept francs cinquante.

Le président. — Bien, nous apprécierons.

Le fournisseur. — N'oubliez pas que je n'étais pas seul dans l'opération, et que j'ai remis sur mes bénéfices trente pour cent à...

Le président. — Pour l'audience de huis-clos, tout cela.

L'huissier. — M. le Président.

Le président. — Qu'arrive-t-il?

L'huissier. — J'allais amener devant vous, pour troisième accusé, un pantalon; mais, en le prenant, quoique très-délicatement, le fonds m'est resté entre les doigts...

Le président. — Diable!

L'huissier. — Je crois qu'il ne serait pas convenable de le faire comparaître en cet état, à moins que...

Le président. — C'est bon, faites-le recoudre. La séance à demain.

On entend un déchirement profond.

Le président. — Allons, qu'arrive-t-il encore?

La tunique. — Mon président, j'expire, l'huissier a eu l'imprudence de me piquer une étiquette.

G. REMY.

AUTOUR DE LA SEMAINE

Cette fois, ça y est : l'Etat-Major de la Garde nationale est dissous, à dater du 1er mars.

— Pas un, mon fusil ne part pas.

« Citoyens et citoyennes... Bon, un charlatan, maintenant.

« Citoyens et citoyennes,

« Il n'y a qu'un moyen de sauver la patrie, un seul, un unique, un infailible, ce moyen il est simple, facile et praticable;

« Cemojen, il ne coûte ni vingt sous, ni dix sous, ni deux sous; ce moyen, je ne le vends pas, je le donne.

« Il s'agit simplement de me nommer député. »

Corbleu, le bel officier : aiguillettes, bottes molles, tunique serrée à la taille, cinq galons au képi, et si jeune!

— Vous avez eu, colonel, un avancement rapide.

— En effet, j'étais avant-hier chef de rayon au grand Magot. — Tenez, voilà mon officier d'ordonnance.

— Ah, ah!

— Oui, mon garçon coiffeur. J'espère le faire décorer dans une huitaine.

Que diable porte-t-il, celui-là au bout de son bâton? on dirait une proclamation. Lisons :

Français!

« De toutes parts les soldats jaillissent du sein de notre sol fécond. — Nos jeunes armées s'arment

— Les foudres qui ornent le collet de MM. les officiers n'en ont pas préservé leurs têtes.

Par exemple, un article de l'arrêté préfectoral, relatif à cette dissolution, demande explication. Cet article est ainsi conçu :

« Art. 3. — A dater du 1er Mars, l'Etat-Major sera dissous. Les officiers qui le composent rentreront dans leurs bataillons respectifs, avec leur grade, et se mettront à la disposition de leurs commandants. »

Alors, le colonel, le lieutenant-colonel et les commandants, rentreront avec leur grade dans leurs bataillons respectifs. Ainsi M. Goudehaux rentrera dans son bataillon, avec le grade de colonel?

Et le colonel honoraire, où est-ce qu'on le Métrât?

A propos d'état-major, on nous communique une note de laquelle il résulte que le budget spécial des officiers d'état-major se décompose ainsi qu'il suit pour l'année 1871 :

Un colonel chef d'état-major à 3,000 fr. moitié affectant à la ville, ci. . . 1,500 fr.

Deux commandants d'état-major à 2,400 fr., moitié affectant à la ville 2,400

Dix capitaines d'état-major à 2,000 fr., solde entière à la charge de la ville 20,000

Total. 23,900 fr.

On nous fait observer avec raison que ce total n'a rien d'exorbitant.

Mais il s'agit sans doute de la nouvelle organisation, car l'ancien état-major coûtait un peu plus cher, ce nous semble.

Comme suite à la mobilisation de la garde nationale sédentaire ordonnée on n'a jamais pu savoir par qui, voici maintenant qu'on va confier le service des forts aux gardes nationaux de 20 à 40 ans.

Le rapport de l'état-major du 22 courant, explique qu'après une entente avec l'autorité militaire, le service des forts sera fait par la garde nationale. Mais, dit ce rapport, on s'arrangera pour que les hommes aient « deux jours de repos sur trois. »

Si nous comprenons bien ce rapport assez peu intelligible, les gardes nationaux sédentaires auront un jour de garde sur trois, dans les forts, moyennant 1 franc 50 cent. par jour de solde, tandis que les immobilisables, soit les citoyens de 40 à 55 ans conserveront les postes de la ville.

Nous ignorons à qui est due cette idée mirifique, mais nous avons peine à comprendre qu'au moment où chacun se plaint déjà du service rigoureux de la garde nationale, qui coûte pas mal de temps à chacun de nous, on songe encore à aggraver ce service au lieu de l'alléger.

Comment vous avez la prétention d'enlever à leurs travaux, à leurs affaires tous les citoyens de 20 à 40 ans, et cela un jour sur trois!

Vous voulez que des ouvriers, des travailleurs gagnant à peine le pain quotidien de leurs familles, perdent au moins deux jours par semaine à flâner dans les forts avec un franc cinquante centimes?

Allons, ce n'est pas sérieux. Vous dérangez déjà de leurs occupations un nombre considérable de gens pour monter des gardes inutiles pour la plupart et assister

et s'organisent, le patriotisme enflamme tous les cœurs, nous avons plutôt à retenir qu'à exciter l'ardeur de nos combattants improvisés...

— Pourquoi courez-vous si vite, les amis?

— Nous, nous retournons chez nous.

— Où ça, chez vous?

— En Gascogne, mordioux.

— Alors, la paix est faite?

— Non, pas encore, mais nous prenons les devants.

Un philosophe. — Probable que la proclamation n'était pas pour ceux-là.

— A qui en avez-vous pour crier si fort, jeune homme?

— Je demande la levée en masse.

— Eh bien! il faut partir.

— Moi, a lons donc? si je partais, il n'y aurait plus personne pour demander la levée en masse.

— Sommes-nous au bout du défilé?

— Bientôt.

— Quoi, c'est ce vieux bonhomme qui ferme la marche? C'est lui le dernier mot du carnaval?

— Pouvait-on mieux choisir, voilà quarante ans qu'il fait de la politique.

— Vous avez raison : c'est dans l'ordre : après Paillasse, Arlequin, après Arlequin, Cassandre, Pauvre Colombine!

L. UCLAIR.

— Que voulez-vous, nous avons eu tort de passer par Sedan.

— Je vous disais bien que vous ne connaissiez pas la route.

— Comme vous avez maigri sergent Dumanet?

— Il paraît subséquemment Pitou, qu'il y avait trop de homard frais et pas assez de pain.

— Saute Paillasse!

A ce cri répété par des milliers de voix, et au milieu des applaudissements et des éclats de rire, un immense mannequin costumé en général, moustache épaisse, chapeau à claques, ficelle en bandoulière, soutenant une plume de dindon, est précipité du haut d'une fenêtre, traverse l'air en gigaudent et va tomber dans la boue tête en avant...

Paillasse a sauté!

Est-ce fini? Non pas, il y a encore d'autres masques, quand je vous disais que jamais carnaval ne fut plus réjouissant!

Voyez, n'y a-t-il pas de quoi rire?

Regardez cette variété, cette bariolure, cette arlequinade de costumes : du bleu, du blanc, du rouge, du noir, du violet, du jaune, du vert, du brun, du gris, du pommelé, etc., avec cela des bottes, des képis, des toques, des éperons, des fourrures, des ceintures, des plumets, — les costumes d'opéra et de bal masqué ont apporté là toutes leurs défraîchures.

Voilà Georges Brown de la Dame Blanche;

celui-ci c'est Fra-Diavolo, celui-là Lara le corsaire, cet autre Zampa, cet autre encore, Sco-petto le contrebandier.

Il n'y manque qu'un peu de musique d'Auber pour que la ressemblance soit complète.

Et où allez-vous comme cela les amis, à la Closerie, à Mabile, à Bullier, à l'Alcazar?

— Pour qui nous prenez-vous sang Dieu! Nous sommes les Vengeurs, les Fancheurs, les Pourfendeurs, les Lions, les Tigres, les Ours, etc., nous arrivons d'Italie, d'Espagne, d'Amérique, d'Afrique, d'Ethiopie, etc., et nous venons sauver la France!

— Sauver la France, il n'y a donc plus de Français dans cela?

— Des Français, — présents!

— Vous demandez l'aumône, camarade?

— Du tout, je suis un mobilisé.

— Tiens, je vous prenais pour un mendiant.

— Quelle maigreur, bon Dieu, d'où sortez-vous, pauvre diable?

— J'arrive de l'armée de l'Est.

— Vous étiez donc bien mal nourris, là bas.

— Nous mangions à peu près une fois par semaine.

A la bonne heure, en voici un qui se porte mieux.

— Votre grade dans l'armée, mon officier?

— Intendant militaire.

— Eh! là bas, jeune moblot, combien avons-nous abattu de Prussiens?

à des exercices ou à des revues superflues, et par-dessus le marché vous imaginez de leur faire tenir garnison dans les forts!

Et pendant que des légions, des régiments, des bataillons entiers de mobilisés de tout calibre et de toutes nuances se morfondent dans un désœuvrement sans nom, et trimballent par la ville une oisiveté sans exemple!

Nous serions démesurément surpris que la mesure en question fût sérieusement appliquée et exécutée. Elle fait dans tous les cas peu d'honneur à l'intelligence et au bon sens de celui ou ceux qui l'ont conçue ou conseillée.

Ne quittons pas la garde nationale sans demander pourquoi les gardes nationaux de service ne sont pas astreints à porter, à défaut de l'uniforme complet, au moins le képi réglementaire.

La variété des coiffures plus ou moins fantaisistes, plus ou moins propres parfois, qui couronnent le chef de certains gardes nationaux dans l'exercice de leurs fonctions, est vraiment peu faite pour donner une haute idée de l'équipement de notre milice nationale.

Notre compatriote Louis Garel mettra en vente la semaine prochaine un livre intitulé **La Révolution Ionnaise** depuis le 4 septembre.

Voici le sommaire de la première partie : Lyon avant 1870. — Le 4 septembre. — Le Comité de salut public. — Le 5 septembre. — Le sous-comité de la guerre et des intérêts publics. — Le drapeau rouge. — Le délégué du gouvernement de Paris. — L'octroi. — L'impôt. — La justice. — La religion et les écoles. — Les élections au Conseil municipal. — Situation de la France au 16 septembre.

Louis Garel, dont nous ne partageons pas toutes les idées politiques, mais dont nous apprécions infiniment le talent littéraire, a été pendant quelques jours secrétaire du comité de salut public, et nous ne doutons pas que son ouvrage ne contienne des détails curieux sur cette administration improvisée qui s'était constituée un peu à la force du coude.

Nous n'avons reçu aucun renseignement sur les hauts faits qui ont pu mériter au général Bressolles l'honneur d'indiquer son nom comme mot d'ordre, mais nous avons lu avec stupéfaction dans une lettre adressée par ce général à notre confrère le Progrès, la façon dont il se justifie de l'acte de brutalité commis par lui en assommant à moitié un légionnaire d'un coup de cravache plombée.

« Je tenais, écrit le général Bressolles, je tenais par mégarde ma cravache par la pointe, et en voulant décoiffer le légionnaire irrespectueux, il est arrivé que par suite d'un faux mouvement, la tête du légionnaire a été atteinte, mais il n'a pas saigné plus de cinq minutes! »

N'est ce pas délicieux et surtout admirable d'habileté?

Je tenais, par mégarde, ma cravache par la pointe! Si jamais un journal malveillant accusait le général Bressolles d'avoir tourné le dos à l'ennemi, sûr qu'il répondrait: — J'étais par mégarde, à cheval sans devant derrière, de sorte que, etc.

Avez-vous remarqué que M. Thiers a déclaré, à deux reprises différentes, dans son discours, qu'il acceptait le pouvoir sans calcul? Pourquoi cette insistance?

Sans doute, pour bien faire comprendre qu'il n'a rien de commun avec Napoléon III, pas même une auguste infirmité.

HECTOR PÉRIÉ

LES INTENDANTS

Notre catéchisme élémentaire à l'usage des intendants a éveillé la susceptibilité d'un de ces messieurs, qui nous adresse la réclamation suivante en nous priant de ne pas publier son nom :

Nous déférons volontiers à son désir.

Monsieur, Votre catéchisme élémentaire à l'usage des intendants et sous-intendants serait fort ingénieux... s'il ne méritait une autre qualification.

Il accuse malheureusement une complète ignorance au sujet du corps que vous attaquez.

L'intendance n'a nullement charge de fournir aux

soldats les munitions dont ils ont besoin. 2° Exception faite quant aux nominations temporaires plus ou moins motivées par la guerre actuelle, elle se recrute généralement parmi les capitaines de l'armée, proposés par les chefs de corps et acceptés par les inspecteurs d'armes. Leurs dossiers sont scrupuleusement examinés. Ils subissent des épreuves préliminaires et sont assujettis à un concours des plus sérieux.

3° Si vous pensez qu'il y ait, parmi des capitaines ainsi choisis, des voleurs méritant les galères, quel est donc le degré de moralité que vous accordez au reste de l'armée?

4° Vous doutez-vous de l'immensité de la tâche dévolue à l'intendance depuis août 1870, dans les circonstances les plus difficiles à imaginer?

Pensez-vous qu'il puisse exister une administration infallible?

Avez-vous calculé le nombre relatif des prétendues erreurs commises dans les marchés?

Vous êtes-vous seulement inquiété de savoir si ces erreurs nous incombent ou sont le fait des administrations préfectorales?

Non : la calomnie n'y eût pas trouvé son compte.

5° Connaissez-vous un moyen sûr d'éviter les privations dans une armée, je ne dis pas en retraite, mais en déroute?

Pour moi je n'en connais pas.

Tant que l'autorité militaire laissera les retraites se changer en déroutes, tant qu'une discipline sévère ne maintiendra pas les hommes près de leurs chefs, dans les compagnies, bataillons et régiments, les souffrances seront inévitables : l'intendance ne peut distribuer de vivres aux absents qui ont quitté le drapeau pour s'embusquer (expression consacrée).

Je passe sous silence l'enlèvement des convois non défendus.

6° Je suis tout aussi ignorant sur le mode à employer pour renouveler les approvisionnements d'une armée qui, comme celle de l'Est, resserrée entre l'ennemi et la frontière, a le malheur de laisser couper et occuper ses lignes de retraite et de ravitaillement.

Si vous en savez plus long que moi à cet égard, je suis disposé à m'instruire.

Un Intendant

Notre correspondant qui est disposé à s'instruire, dit-il, nous adresse une série de questions auxquelles nous nous bornons à répondre ceci :

1° Nous reconnaissons notre erreur en ce qui touche le service des munitions qui n'est pas à la charge de l'intendance.

2° Nous sommes tout disposé à admettre les difficultés de la tâche des intendants pendant la guerre actuelle, et l'impossibilité matérielle de nourrir des troupes en débandade.

Mais dès le début de la campagne, avant le commencement des hostilités, alors que nos troupes se massaient sur la frontière, et qu'elles n'étaient par conséquent ni en déroute ni en débandade, les vivres ont manqué aux soldats, et déjà ils ont commencé à faire le rude apprentissage d'un jeûne de quarante huit heures.

Mais dès les premiers jours de notre mouvement dans l'Est, avant que notre armée eût subi aucun échec, avant qu'elle ne se fût même battue, avant Villersexel et Héricourt, alors qu'aucune ligne de retraite n'était coupée, alors qu'aucune ligne de ravitaillement n'était occupée, — nos mobiles et nos mobilisés mouraient déjà de faim ou à peu près, et nous connaissons des officiers de la 2^e légion du Rhône qui nous ont certifié être restés, eux et leurs hommes, soixante cinq heures sans avoir un morceau de pain à se mettre sous la dent, et pourtant il n'y avait en ce moment là ni débandade ni déroute, puisque, nous le répétons, ceci se passait avant la bataille d'Héricourt qui a marqué le commencement de notre désastre;

Mais à la même époque cent vingt wagons de pain moi-issaient dans la gare de Vings-le-Saulnier, à quelques lieues de nos soldats affamés.

Si de pareils faits ne doivent pas être imputés à l'incurie de l'intendance, nous serions comme notre correspondant, enchanté de nous instruire.

J. B.

NOS DÉPUTÉS

Bucarre

Républicain loyal, sincère et convaincu. A le rare mérite de ne pas se perdre dans des théories nuageuses et de considérer les choses sous leur aspect pratique. N'a jamais compris par exemple qu'on pût faire face à des dépenses sans encaisser des recettes. Partisan par suite, du rétablissement provisoire des droits d'octroi, jusqu'à ce que nos économistes municipaux aient trouvé d'autre équivalent à ces droits, que les fantaisies buigétaires de nos citoyens Degoulet, Vallier etc. S'est acquis à ce propos l'inimitié profonde du citoyen Perret : ce qui ne l'a pas empêché d'être élu député par 77,000 suffrages. Voix retentissante. Pourrait au besoin faire un orateur. En dehors de la politique, fabricant de toiles imperméables. Pour le surplus, vénérable des francs-maçons et très laid.

Le Royer

Autre vénérable. A été avocat vingt ans et procureur général cinq mois. Vieilles convictions républicaines, moins radicales bien entendu que celles du citoyen Blanqui. Orateur peu brillant mais ne manquant pas de fonds. Excellent, trop excellent homme : a eu la faiblesse de faire nommer soit comme juges-de-peace, soit comme substitués, soit

comme avocats généraux, pas mal de jeunes confrères mobilisables qui ne demandaient pas mieux de servir la patrie, — à l'audience.

Au demeurant bon député. Signe particulier : chauve comme l'occasion.

Bérenger.

Bérenger avec un e, rien du chansonnier, par conséquent. Ancien avocat-général à Lyon. Moins magistrat second empire que la plupart de ses collègues. N'a pas demandé la levée en masse, mais s'est engagé comme volontaire dans la 1^{re} légion du Rhône, quoique marié, père de famille et ayant dépassé la quarantaine : blessé au combat de Nuits. Doit sa nomination à cet acte méritoire de patriotisme. Républicain : non pas ; légitimiste : peut-être ; orléaniste : probable.

Jules Favre.

Trop connu pour en parler longuement. Exemple mémorable de l'inconstance de la faveur populaire. Porté aux nues en 1857, discuté en 1863, maltraité en 1869, vilipendé en 1871, mériterait le bague comme faussaire, d'après Félix Pyat : ajoutons, du reste, que Félix Pyat mérite Bicêtre. En résumé, grand orateur, républicain de l'avant-veille, mais trop avocat peut-être pour un homme d'Etat.

Trochu.

Breton bretonnant. A connu beaucoup la casquette du père Bugeaud. Général instruit, très-brave de sa personne, mais manquant de décision et d'audace. Avait son plan, hélas, comme Benedek. A néanmoins, le mérite incontestable d'avoir rendu en trois semaines Paris imprenable.

A écrit un beau jour : « Le gouverneur de Paris ne capitulera jamais! » donnait sa démission, l'avant-veille de la capitulation. Un peu subtil, n'est ce pas? Très-attaqué depuis un mois, aurait besoin d'être entendu avant d'être condamné. Républicain? Heu, heu!

Lucien Mangin.

Entrepreneur de bâtisses et de chemins de fer. Adversaire heureux d'Ulric de Fonvielle. Très modeste : a déclaré jadis qu'il se présentait à la députation, quoique ne connaissant pas un mot de politique. En sait-il plus long aujourd'hui? Il faut l'espérer.

A eu le bon sens de voter contre la guerre. Possède un défenseur énergique et convaincu, en la personne de l'aimable et spirituel bavard, M. Andrieux père. Opinions moins rouges que sa barbe.

Flottard.

En politique, coopératif. En socialisme, coopératif. En sciences, coopératif. En littérature, coopératif. En éloquence, coopératif. En cuisine, coopératif. Total : un républicain libéral, affligé de l'innocente manie de la coopération.

Glas.

Maire de Givros depuis trente ans. Conseiller général, idem. Un excellent homme, qui, comme les honnêtes filles, n'a pas beaucoup fait parler de lui.

Morcl.

Ancien maire de Villefranche : voir à l'article Glas.

De Mortemart.

Légitimiste, marquis et décentralisateur, n'a jamais pardonné au gouvernement déchû de l'avoir lâché comme officiel. A fait l'objet d'un troc avec M. Flottard, dans la composition de la liste des journaux conservateurs.

Passez-moi Flottard, je vous passe de Mortemart. La vieille histoire du sénat et de la rhubarbe. — Et voilà comment M. de Mortemart a été nommé. Heureux de Mortemart!

Perret.

Propriétaire des mines de cuivre de Chessy : ci vingt millions. Conservateur par conséquent, mais libéral. Fort aimé de ses nombreux ouvriers, intéressés pour la plupart à son exploitation. Original à tous crins. Se faisait traîner autrefois par un équipage de vingt-quatre chiens, qui le conduisaient régulièrement dans le cours d'eau le plus voisin. Se borne aujourd'hui à quitter ses bottes au café, quand il a trop chaud. On n'est pas parfait.

De Saint-Victor.

Grand propriétaire, grand capitaliste, grand légitimiste et... petit politique. Signe particulier écrit de temps en temps des lettres à la Décentralisation.

Victor de Laprade.

Un poète. Que diable va-t-il faire dans cette galère? PHOTO

LES VIEUX RÉUNIS

Nous savons aujourd'hui à quoi nous devons surtout les désastres de la France : nous manquons de vieux aux affaires publiques.

Le gouvernement du 4 septembre avait bien déjà remis en circulation une assez notable portion des personnages de 48, mais ils étaient encore trop jeunes. Des hommes de 50 à 60 ans ne sont pas assez mûrs pour manœuvrer convenablement la machine gouvernementale. Heureusement l'on s'est souvenu à propos qu'il existait encore un stock des antiques de 1840, et nous voilà sauvés. Montjoie et St-Denis! Thiers et Dufaure! Guizot et Benoit-d'Azy! vive la France!

Pour célébrer cet heureux retour aux affaires publiques, et au besoin afin de se prêter mutuellement aide et protection, nos citoyens viennent de fonder un cercle sous le nom de Société des Vieux-Réunis, dont nous avons la satisfaction de pouvoir publier le règlement.

Société des Vieux-Réunis

Règlement.

Article 1. — A dater de ce jour, il est fondé un cercle qui prendra la dénomination de Société des Vieux-Réunis.

Le nombre des sociétaires est illimité. Art. 2. — Le but de la société est de pourvoir de places et d'emplois publics tous ceux qui en feront partie.

Il est bien entendu que les ministères, les ambassades, les sièges de présidents de cours d'appel sont de droit révolus aux sociétaires. On négligera les sous-préfectures.

Art. 3. — Nul ne peut être admis membre des Vieux-Réunis s'il ne peut prouver au moins 70 ans d'âge et s'il n'a exercé une fonction publique sous le règne de Louis-Philippe.

Art. 4. — Il est toutefois fait exception à l'article en faveur des personnages se trouvant dans les conditions suivantes : Ceux qui ayant au moins soixante ans auront prêté sept serments ;

Ceux qui ont été quinze fois ministre ;

Ceux qui ayant été ambassadeurs ou conseillers d'Etat, apporteront un certificat de la Faculté constatant qu'ils sont atteints de ramollissement, de paralysie, de surdité, qu'ils portent perruque, qu'ils mangent avec un ratelier et sont membres de l'Académie française.

Art. 5. — Les ex-pairs de France font de droit partie de la Société.

Art. 6. — Les preuves d'incapacité notoire fournies par MM. Crémieux et Glais-Bizoin, tant à la délégation de Tours qu'à celle de Bordeaux, les dispensent de toute autre formalité pour leur admission à la Société des vieux réunis.

Art. 7. — Si l'existence de M. Fourichon parvient à être démontrée, cet amiral sera également admis.

Art. 8. — Le doyen d'âge, parmi les sociétaires, sera d'office nommé président.

Le vice-président devra être grand-croix de la Légion d'honneur et avoir subi au moins trois ministères.

Les membres du bureau devront être choisis parmi les gouteux et les catarrheux.

Art. 9. — Le sociétaire auquel il arrivera de quitter la flanelle sera de droit rayé de la société, à moins qu'il ne soit complètement sourd ou qu'il ait dépassé l'âge de 101 ans.

Art. 10. — L'entrée du cercle est interdite aux enfants et aux jeunes gens au-dessous de 59 ans, quelles que soient leurs infirmités.

Art. 11. — Trois docteurs seront constamment à la disposition des membres de la société.

Une pharmacie sera également annexée au cercle, afin que MM. les sociétaires trouvent à toute heure du jour et de la nuit les soins réclamés par leur santé.

Art. 12. — Il est formellement interdit de fumer et de chiquer au cercle. Les priseurs seront tolérés à la condition de ne pas se moucher trop fort, dans la crainte de troubler la somnolence des autres membres.

Art. 13. — Chaque sociétaire a droit à deux crachoirs, à une cuvette et à une chaise longue.

Art. 14. — Les aveugles devront laisser leurs chiens au vestiaire, à moins que ceux-ci ne jouent aux dominos.

Art. 15. — Les sociétaires trouveront au cercle des béquilles de rechange, des cornets acoustiques, des visières vertes, etc.

Sur leur demande, il leur sera également fourni des baignoires, et des bonnets de soie.

Art. 16. Les seuls jeux tolérés sont : la bataille, le mariage, le cinq-cents, le lot'o. Sont interdits :

Les autres jeux de carte comme pouvant procurer des émotions dangereuses ; le domino et le tric-trac comme trop bruyants ; les bores, la main-chaude et le quinot comme trop échauffants.

Art. 17. — Les seules consommations permises sont : le lait de poule, le thé, les tisanes diverses, l'orgeat chaud, les bavaroises, la graine de moutarde et l'huile de foie de morue.

Le sociétaire qui se permettrait un petit verre serait immédiatement expulsé.

Bordeaux, le 18 février 1871.

A cette date, les vieux-réunis se trouvaient déjà en assez grand nombre. A la soirée d'ouverture on a remarqué : MM. Benoit-d'Azy, Thiers, Dufaure, Carnot, Baze, Leffo, Guizot, Decazes, Glais-Bizoin, Fourichon, Changarnier, Crémieux, Vitet, etc... Le nombre des sociétaires tend à augmenter de jour en jour et nous ne doutons pas qu'il arrive d'ici à peu à un chiffre aussi respectable que leurs âges.

A. MONEY.

Le grand Napoléon.

Couronnement.

Le sénatus consulte organique, qui décerne la couronne impériale à Napoléon Bonaparte et à sa famille, est sanctionné le 18 mai 1804.

Ce même jour, le Sénat se rend en masse à Saint-Cloud et présente solennellement ce grand acte au nouvel empereur.

« Sire, lui dit le républicain Cambacérés, actuellement président du Sénat, le décret que le Sénat vient de rendre, et qu'il s'empresse de présenter à Votre Majesté Impériale, n'est que l'expression authentique d'une volonté déjà manifestée par la nation. Ce décret qui vous défère un nouveau titre, et qui, après vous, en assure l'hérédité à votre race, n'ajoute rien à votre gloire ni à vos droits... »

« La dénomination plus imposante qui vous est décernée n'est qu'un tribut que la nation paie à sa propre dignité et au besoin qu'elle sent de vous donner chaque jour des témoignages d'un respect et d'un attachement que chaque jour voit augmenter. »

« Eh! comment le peuple français pourrait-il trouver des bornes pour sa reconnaissance, lorsque vous n'en mettez aucune à vos soins et à votre sollicitude pour lui!... »

« Comment pourrait-il conserver le souvenir des maux qu'il a soufferts lorsqu'il fut livré à lui-même, penser sans enthousiasme au bonheur qu'il éprouve depuis que la Providence lui a inspiré de se jeter dans vos bras! »

« Les armées étaient vaincues! Votre Majesté a paru, elle a rappelé la victoire sous nos drapeaux!... »

« Ici, je dois interrompre le discours du futur archichancelier de l'empire, pour opposer à ces assertions mensongères, l'éloquente et lyrale apostrophe de l'honorable président du directoire, au 18 brumaire, l'honnête et sincère Gohier: »

« Vous aussi, Cambacérés, lui dit-il, vous notre ancien ministre, vous osez dire, qu'au 18 brumaire, nos armées étaient vaincues, et qu'il fallut le retour de Bonaparte pour rappeler la victoire sous nos drapeaux!!! Avez-vous donc oublié ces présentations solennelles de drapeaux auxquelles vous avez eu l'honneur d'assister? Les faits glorieux de ceux qui les ont conquis, et que l'histoire transmettra à nos neveux, sont-ils déjà passés de votre mémoire?... Les Russes, les Autrichiens et les Anglais étaient-ils victorieux à ces époques mémorables? Nos armées avaient-elles été battues sur les bords du Rhin, à Zurich, et dans les marais de la Hollande? Souwarow, le prince Charles et le duc d'York étaient-ils vainqueurs? Bruse, Lecourbe et Masséna étaient-ils vaincus? »

« Second consul de la république napoléonisée, continue Gohier avec une noble indignation, flattez Bonaparte, enivrez d'encens le nouvel empereur que vous venez proclamer sans l'aveu de la nation et au mépris de ses droits, c'est le rôle que le Sénat vous a chargé: mais en vous prosternant devant l'idole que vous élevez à l'adoration des peuples, respectez les immortels lauriers qu'ont moissonnés les armées de la France républicaine, et que le souffle empoisonné de la flatterie ne pourrait ternir. »

« Nos armées ne sont pas seules fondées à se plaindre de l'adresse du Sénat, dit en terminant le digne Gohier: à entendre l'orateur, le peuple français n'était qu'une populace sans frein avant »

« le grand miracle opéré par Bonaparte. »

« J'avais besoin d'opposer cette énergique protestation, au langage du consul Cambacérés; mais si cette protestation n'eût pas été faite par le directeur Gohier, la fausseté des assertions de l'adulateur Cambacérés n'en serait pas moins démontrée par cette proclamation, que j'ai déjà citée, et qui a été faite par Bonaparte, le 28 décembre 1799, quarante-six jours après le crime du 18 brumaire. »

« Soldats, disait le premier consul, ce ne sont plus nos frontières qu'il faut défendre, ce sont les Etats ennemis qu'il faut envahir. »

« Donc, nos armées n'étaient pas vaincues au 18 brumaire! donc la présence de Bonaparte n'a pas rappelé la victoire sous nos drapeaux!... Mais poursuivons. »

« Enfin, reprend Cambacérés, et c'est là sans doute le plus grand des miracles opérés par votre génie, ce peuple, que l'effervescence civile avait rendu indocile à toute contrainte, ennemi de toute autorité, vous avez su lui faire chérir et respecter un pouvoir qui ne s'exerçait que pour sa gloire et son repos. »

« Est-ce bien là le langage de l'ancien ministre de la justice sous le directoire? était-ce donc sous son ministère que la puissance de lois était méconnue, et l'autorité sans énergie? Cambacérés a-t-il pu s'écarter de ce langage, et lui-même, qui se trouvait à leur suite, il prononça d'une voix solennelle: « qu'au nom du Sénat, pour la gloire comme pour le bonheur de la république, il proclame, à l'instant même, Napoléon empereur des Français! »

« J'accepte, répond Bonaparte, le titre que vous croyez utile à la gloire de la nation. »

« Je soumettais à la sanction du peuple la loi de l'hérédité. »

« Utile à la gloire de la nation! Et quelle était donc cette nation? c'était celle qui le 21 septembre 1792, avait décrété à l'unanimité que la royauté était abolie en France; c'était celle qui avait fait graver cette inscription sur ses monuments: »

« Si dans la République il se trouvait un traître Qui regrettât les rois ou qui voulût un maître, Que le perfide meure au milieu des tourments, »

« Et quel est celui qui soumet à la sanction du peuple la loi de l'hérédité? C'est celui qui écrivait du Caire, au Directoire exécutif, le 28 juin 1799: « Le plus beau jour pour nous sera celui où nous apprendrons la formation de la première république en Allemagne. » Et le voilà empereur par la grâce de Dieu, de qui tout émane. »

« Bonaparte que nous appellerons désormais Napoléon, ordonne de renouveler dans la capitale la comédie de la proclamation qui vient de se jouer à Saint-Cloud. »

« Rien n'est épargné pour donner à cette parade le plus pompeux éclat; et afin d'engager les généraux à y assister, le nouvel empereur a soin d'annoncer dans le *Moniteur* de la veille que la nomination des maréchaux de l'empire se ferait le lendemain. »

« Le chancelier de l'empire est chargé de remplir le premier rôle de cette comédie de l'élevation de Bonaparte au trône impérial. On compose à ce magnifique héraut d'armes, tiré du premier corps de l'Etat, un cortège de tout ce que le civil et le militaire peuvent offrir de plus brillant. On le fait accompagner du président du corps législatif, du président du tribunal, du préfet du département de la »

Seine, des maires, des généraux, des officiers supérieurs, etc. »

« Le nombreux cortège, réuni au palais du Sénat, se met en marche, escorté de différents corps de troupes, précédé d'une musique bruyante, il parcourt les rues, les boulevards de la capitale, s'arrête dans les places publiques, y rassemble, au son des trompettes et des timbales, un peuple nombreux, qui revenu de son premier mouvement de curiosité, demeure stupéfait en voyant les premières autorités de la république et ses glorieux défenseurs se donner un spectacle avec un appareil si peu digne d'eux, pour assister à la proclamation du rétablissement de la monarchie absolue. »

« Quand on proclama l'élevation de Bonaparte au trône, lit-on dans les *Mémoires* du conventionnel Grégoire, cette annonce fut écoutée dans un morne silence, avec une espèce de stupeur générale; ce qui a empêché pas les journaux de débiter le lendemain, à toute la France, que cette proclamation avait été convertie d'applaudissements: les journaux n'étaient que les échos des volontés du maître. »

« Le littérateur Népomucène-Louis Lomercier renvoya sa croix de la Légion d'honneur à l'empereur, et comme Napoléon le traitait de fanatique, l'auteur d'*Agamemnon* riposta: »

« Un despote persan appelait fanatique Un sage Athénien soumis au seul devoir: — Qui de nous l'est le plus, dit l'homme de l'*Attique*? J'aime la liberté, comme toi le pouvoir. »

« Le lendemain de la proclamation de l'empire, Napoléon procéda non seulement à la nomination de maréchaux, mais à celle des titulaires des grandes dignités de l'empire, et des premiers actes datés de son élévation au trône impérial, cet ambitieux, vomi des murs d'Alexandrie, prend insolentement le titre d'empereur des Français par la grâce de Dieu. »

« Puis, sans attendre la décision de la question de l'hérédité, il qualifie princes français, ses frères; le prévaricateur ou concussionnaire Joseph, le calomniateur Lucien, le débonnaire Louis, le libertin et débauché Jérôme. »

« Peu après, fort des suffrages d'un Sénat servile, qu'il avait corrompu, et d'une sanction plutôt surprise qu'obtenue, il s'écrie: « Je monte au trône, où m'a appelé le vœu unanime du Sénat, du peuple et de l'armée, le cœur plein du sentiment des grandes destinées de ce peuple, que, du milieu des camps, j'ai salué le premier du nom de grand. Mes descendants conserveront longtemps ce trône!... »

« Mais pour consolider ce nouveau trône, il faut le cimenter avec du sang français: et le 25 juin 1804, Georges Cadoudal, Louis Descorps, Picot, Royer, Coster-Saint-Victor, Deville, Joyant, Burban, Lomercier, Jean Cadoudal, Lelau et Méville, victimes des menées d'une ténébreuse police, portent leur tête sur l'échafaud! »

« Il y a parmi les conjurés, avait dit Napoléon quelques jours avant l'exécution de ces malheureux, un homme que je regrette, c'est Georges. »

« Celui là est bien trempé; entre mes mains, un pareil homme aurait fait de grandes choses. Je sais apprécier tout ce que vaut la fermeté de son caractère, et je lui aurais donné une bonne direction. Je lui ai fait dire par Réal que s'il voulait s'attacher à moi, non-seulement il aurait sa grâce, mais que je lui aurais donné un régiment. »

« Que sais-je? Je l'aurais peut-être pris pour aide-de-camp. On aurait crié; mais cela m'eût été, parbleu, bien égal. Georges a tout refusé; c'est une barre de fer. Qu'y puis-je? Il subira son sort, car c'est un homme trop dangereux dans un parti; c'est une nécessité de ma position. »

« Cette nécessité de position devrait suffire pour inspirer aux peuples une profonde aversion pour les trônes et pour la peine de mort; car si l'on considère que, quelles que soient les preuves, tout ju- »

gement humain est sujet à erreur, et qu'une société qui se lève tout entière pour tuer un homme dans des formes légales, fût-ce un assassin, offre un spectacle aussi triste qu'inutile, l'on conviendra qu'il suffit à la sécurité d'un Etat de mettre l'assassin dans l'impossibilité de nuire, et que, dans aucun cas, la position d'un homme, quelle qu'elle soit, ne peut nécessiter la mort d'un homme d'honneur qui a dit à celui qui l'a fait assassiner: « Vous êtes mon ennemi politique; je ne vous servirai pas! »

« Dieu, après le meurtre d'Abel par Cain, dit: « celui qui tuera Cain sera exposé à une sextuple vengeance; » il imprima ensu te à Cain un signe pour que tout venant ne le trât pas. Comment se fait-il, dès-lors, que Napoléon, que la magistrature a appelé l'*Elu de Dieu*, tue par nécessité de position? »

« Au moment où la tête de Georges Cadoudal et celles de ses infortunés compagnons tombent sur l'échafaud impérial, le général Moreau, coupable seulement, jusque là, d'avoir servi les projets liberticides de Bonaparte, au 18 brumaire, est exilé sur l'accusation d'avoir voulu détruire la République, alors que Napoléon, son accusateur, par le fait de son élévation sur le trône, lui-même l'avait effectivement renversée. »

« Il est heureux que le général Moreau ne se soit pas élevé du rôle d'accusé à celui d'accusateur, et n'ait pas dit à ses juges: « J'ai défendu la République aussi glorieusement que Bonaparte!... » il est sur le trône, et moi dans les fers!!!... Juges, Français, lequel de nous lui est demeuré plus fidèle!!!... C'est Bonaparte qui m'accuse devant vous d'avoir voulu détruire la République; et moi, c'est au nom de la République, qu'il a enlevé, que je l'accuse aujourd'hui devant vous les Français. Maintenez, vous pouvez me juger; mais la France jugera un jour mon accusateur... elle vous jugera vous-mêmes! »

« Et le général Moreau avait d'autant plus le droit de tenir ce langage, qu'il était indignement calomnié par son tout-puissant accusateur, et qu'il n'avait réellement pas conspiré: « J'ai la conviction et la preuve, nous dit M. de Bourrienne, que Moreau ne conspira pas. »

« Néanmoins, le malheureux Moreau part pour la terre d'exil, tandis que l'heureux Napoléon va se faire couronner et sacrer empereur, par la grâce de Dieu, dans la cathédrale de Notre-Dame de Paris, et que le Pape, venu exprès de Rome, explore en ces termes les bénédictions du Très-Haut sur la tête du meurtrier du duc d'Enghien, de l'étrangleur du général Pichegru, du proscriptionneur de ses concitoyens et du ravageur de la terre: »

« Dieu tout-puissant et éternel, qui avez établi Hazael, pour gouverner la Syrie, et Jéhu roi d'Israël, en leur manifestant vos volontés par l'organe du prophète Elie; qui avez également répandu l'onction sainte des rois sur la tête de Saül et de David, par le ministère du prophète Samuel, répandez par mes mains les trésors de vos grâces et de vos bénédictions sur votre serviteur Napoléon, que, malgré notre indignité personnelle, nous consacrons aujourd'hui empereur en votre nom. »

« Et voilà à quoi sert la « prétraille, » selon la propre expression du général révolutionnaire Bonaparte!... »

Ces choses-là se passaient le 2 décembre 1804...

Colonel Ferrez.

(à suivre.)

Les autres articles non signés

L'administrateur-gérant, A. ALRICY.

LYON. — Impr. COSTE-LABAUME, c. Lafayette, 5.

MALADIES ÉTAIGNEUSES ET DE LA PEAU
Aiguës ou chroniques les plus rebelles
dont le traitement aurait été infructueux
Guéries RADICALEMENT par le **ROB-SAVARES**
PERFECTIONNÉ
Dépurato-tonique, Régénérateur du Sang et des Humeurs
Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents mercuriels
Expéditions par correspondance
S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien
de 1^{re} classe,
Rue Pizay, 12, au premier étage, près de l'Hôtel
de-Ville, à Lyon.
Allée de traverse, rue de l'Arbre-Sec, 9. 33

33 Ans de Succès
ROB-SAVARES, DÉPURATO-TONIQUE Perfectionné
pour la parfaite guérison des
MALADIES SECRÈTES
Faiblesse des organes, Pertes, Abcès, Ulcères, Tumeurs, Éruption à la peau, Affections cutanées et Vieilles du sang.
Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant dépuratif le dispensent de tout éloge et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique dont il jouit constamment.
Expéditions par correspondance
S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de première classe
rue Pizay, 12, au premier étage, Lyon
allée de traverse rue de l'Arbre-Sec 9 (37)

AUX FACTEURS REUNIS
PASSAGE DES TERREUX
IMPRESSION ET DISTRIBUTION
D'IMPRIMES DE TOUTE NATURE
Lettres de décès, 1000 à l'heure, une fois la composition faite
LETTRES DE MARIAGE
Circulars et avis de commerce
TÊTES DE LETTRE, CARTES DE VISITE, FACTURES, ÉTIQUETTES
LABEURS-AFFICHES, ETC.

LA SILENCIEUSE
MACHINES A COUDRE
BRODEUSES, BOUTONNIÈRES
de tous systèmes
pour Familles et Ateliers
garanties de 1 an à 5 ans, de 50 f. à 450 f.
Maison de gros et détail
J.-P. MOLLIÈRE
Rue Impériale, 61 et 62, Lyon
Plusieurs médailles d'or (32-19)
Toux, Rhumes, Catarrhes
Coqueluche et Oppression
Ne peuvent résister à l'action du **SIROP DUBREUIL**, que 12 années de succès ont placé au premier rang parmi les Pectoraux.
Dépôts: Pharmacie DUBREUIL, 33, rue de Chartres, et dans toutes les Pharmacies et Drogueries.
Exiger la signature.